

CONSEIL MUNICIPAL
VENDREDI 23 MAI 2025
PROCES VERBAL/COMPTE RENDU

PRÉSENTS :

Emmanuelle BARLERIN, Jean-Paul ROYER, Dominique VIETTI, Michel COMPAGNAT, Colette MELON, Michaël DAUSSY, Nathalie OSSEDAT, Dominique SCIANDRONE, Céline VALLAS, Antoine CHAMOURET, Solange PERRIER, Kaléméli VERMEERSCH, Clément MOISSONNIER, Urielle GONARD, Cyril EPINAT

ABSENTS EXCUSÉS :

ABSENT :

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Clément MOISSONNIER

1/ VALIDATION PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2025

Clément MOISSONNIER fait part de deux observations concernant la rédaction du procès-verbal du 25 avril 2025 :

Point 6 : « A la lecture du compte-rendu du conseil municipal du 25 avril dernier, au point numéro 6, concernant la réhabilitation de la piscine municipale, il a été évoqué le changement de procédé utilisé pour garantir l'étanchéité du bassin qui a changé pour la troisième fois depuis le début des travaux.

Passant d'une membrane, à l'application d'une résine et désormais à la mise en place d'un revêtement type liner. Je ne vois pas apparaître cet échange dans le compte-rendu. »

A cette observation, il est répondu que c'est un oubli lors de la rédaction du procès-verbal par le secrétariat, ces informations ont effectivement été annoncées lors de la séance du 25 avril 2025.

Point 8 : « le point numéro 8 pour la demande de subvention de l'école de musique pour la fête de la musique, nous avons procédé à un vote concernant ma proposition de subvention à hauteur de 500€, pour rappel 12 votes contre et un vote pour. Là non plus la délibération ne figure pas clairement dans le compte-rendu.

A cette question il est répondu que compte tenu qu'aucune subvention n'était accordée, la délibération n'a pas été rédigée par contre le débat a été retranscrit dans le procès-verbal en mentionnant la position de Clément MOISSONNIER par rapport à ce sujet.

2/ PISCINE MUNICIPALE

• **Point sur les travaux**

Emmanuelle BARLERIN informe l'assemblée de l'avancée des travaux : à ce jour les goulottes sont coulées et seront réceptionnées lors de la prochaine réunion de chantier.

L'entreprise en charge des réseaux poursuit la pose des tuyaux en périphérie du bassin et interviendra ensuite pour la pose de la pompe à chaleur et des installations de filtration.

En parallèle, les entreprises de maçonnerie et d'étanchéité poursuivent le ferrailage du bassin.

La mise en eau du bassin se fera par le personnel communal alors que la mise en route des installations se fera par l'entreprise concernée.

L'abri servant de local au personnel de surveillance et faisant office d'infirmerie devrait être installé début juin.

Clément MOISSONNIER demande s'il est nécessaire de faire passer la commission de sécurité dans le local qui sera désormais attribué au snack.

Comme évoqué lors du conseil municipal du mois de mars, il paraît difficile de tenir la date d'une fin de travaux au 15 juin 2025.

Au vu de l'avancée du chantier, du changement de technique concernant l'étanchéité, du mois de mai entrecoupé de nombreux jours fériés et du planning des travaux, l'ouverture paraît plus probable mi-juillet.

Madame le maire précise que le sujet a bien entendu été évoqué avec Arnaud ECHEGUT, délégué du camping et du snack, afin qu'il soit informé au plus tôt de la date d'ouverture la piscine, qui est un atout pour l'attractivité du camping.

Emmanuelle BARLERIN informe que des travaux et aménagements au snack ont été réalisés par l'unité technique : création d'une ouverture passe-plat, installation de deux nouvelles portes, installation d'une terrasse bois pour agrandir l'espace de service, aménagement de l'ancienne infirmerie en lieu de stockage et de préparation pour le snack.

Elle ajoute que le snack est ouvert depuis le jeudi 22 mai 2025.

Madame le maire explique que, cette année, le nombre de candidatures (dont deux locales) au poste de maître-nageur ou surveillant de baignade est supérieur à la demande. Elle informe que, malgré une ouverture de la piscine mi-juillet, il convient de recruter le personnel de surveillance à partir du 5 juillet 2025 afin de garantir l'ouverture de la piscine dans les conditions règlementaires ; les maîtres-nageurs privilégiant des saisons complètes risqueraient d'aller vers d'autres employeurs.

En ce qui concerne le personnel d'accueil et d'entretien, 12 candidatures sont parvenues en mairie. Compte tenu de leur disponibilité, 9 sont convoquées en entretien le 24 mai 2025.

Madame le maire informe l'assemblée municipale avoir reçu Noé et Sonia PERRET qui ont formulé le souhait d'acquérir la totalité du chemin de Maillet en vue de leur projet touristique (hébergements -activités ludiques).

Ces délibérations étaient cependant restées sans suite ;



Après en avoir débattu, le conseil municipal, à l'unanimité

- AUTORISE le maire à signer une convention avec MUSICADANSE pour un maximum de 3 interventions par an en fonction des sollicitations de la commune moyennant une contribution unitaire de 250.00 €.

Commentaire :

Clément MOISSONNIER s'étonne de cette proposition alors que lors de la précédente séance le conseil municipal a refusé la demande de subvention faite par MUSICADANSE pour l'organisation de la fête de la musique.

Madame BARLERIN explique que ce n'est pas du tout la même démarche. Cette convention correspond à un service rendu alors que la demande de subvention ne paraissait pas justifiée compte tenu qu'il était présenté un budget à l'équilibre.

5/ DIVAGATION ET DEJECTIONS CANINES

Madame le maire informe l'assemblée municipale qu'un arrêté prévoyant la verbalisation des propriétaires qui ne ramassent pas les déjections de leurs chiens va être pris, les sanctions seront appliquées par la gendarmerie.

Des avertissements aux propriétaires de chiens identifiés ont déjà été envoyés, un affichage sera mis en place sur divers endroits de la commune pour inciter les gens à respecter les espaces communs et en particulier ceux réservés aux enfants ou à proximité de l'école publique qui a été aménagé par les élèves dans le cadre d'une aire terrestre éducative.

Par ailleurs Emmanuelle BARLERIN explique que les personnes ayant déposé des déchets rue de Thiers, sur l'ancien dépôt communal ont été identifiées et verbalisées.

En ce qui concerne le dépôt sauvage Place du Chêne, les propriétaires sont en cours d'identification.

6/ COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'URFE

Madame le Maire expose au conseil qu'en application de l'article L 5211-6-1 du code général des collectivités territoriales une nouvelle composition des EPCI à fiscalité propre doit être fixée à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux.

Cette nouvelle composition est déterminée soit par accord local à la majorité qualifiée des communes membres ou à défaut d'accord selon la procédure légale en application des dispositions des II, III, IV et V de l'article L 5211-6-1 du code général des collectivités territoriales.

Vu l'article L 5211-6-1 I du code général des collectivités territoriales ;

Vu la proposition émanant du bureau communautaire ;

Considérant que la commune de Saint Just en Chevalet est membre de la communauté de Communes du Pays d'Urfé, Considérant qu'en cas d'accord local, les communes membres doivent délibérer sur cette nouvelle composition au plus tard le 31 août de l'année précédant celle du renouvellement général des conseils municipaux ;

Considérant qu'en cas d'accord local, le nombre total de sièges ne peut excéder de plus de 25% la somme des sièges qui seraient attribués en application de la procédure légale de droit commun qui tient compte de la population de chaque commune ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par cinq voix contre (Urielle GONARD, Dominique VIETTI, Colette MELON, Michaël DAUSSY, Antoine CHAMOURET) huit voix pour (Emmanuelle BARLERIN, Jean-Paul ROYER, Michel COMPAGNAT, Dominique SCIANDRONE, Céline VALLAS, Solange PERRIER, Kalemeli VERMEERSCH, Clément MOISSONNIER) deux abstentions (Nathalie OSSEDAT, Cyril EPINAT)

1/ approuve le nombre et la répartition suivante :

Commune	Population municipale	Répartition des sièges
St just en Chevalet	1145	6
Crémeaux	913	4
Cherier	562	2
Les Salles	522	2
St Priest la Prugne	412	2
Champoly	315	2
La Tuilière	273	2
St Marcel d'Urfé	269	2
Jure	245	2
St Romain d'Urfé	235	2
Chausseterre	213	1
Total	5104	27

2/ demande à Monsieur le préfet de vérifier si l'accord local a été valablement conclu en constatant par arrêté la composition qui en résulte.

7/ COMPTABILITE

Madame le maire informe l'assemblée municipale d'un virement interne fait dans le cadre de la fongibilité des crédits pour le budget communal 2025, M57.

- 51 250.00 € au compte 21318
- + 51 250.00 € au compte 2041582

8/ DEMANDES D'ATTRIBUTION DE BARNUM

Madame le Maire explique au conseil municipal que la région Auvergne-Rhône-Alpes organise une opération « Cession d'un barnum à titre gratuit ». A ce titre, la région offre un barnum de 3x3 mètres aux communes de moins de 2000 habitants, qui en auront fait la demande, afin qu'il soit mis à disposition des associations de la commune. Elle précise que l'attribution se fait en fonction des disponibilités.

Où cet exposé, après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- **AUTORISE madame le maire à solliciter l'attribution d'un barnum dans le cadre de l'opération « Cession d'un barnum à titre gratuit » organisée par la région Auvergne-Rhône-Alpes.**

9/ DEMANDE DE SUBVENTIONS

Madame le maire informe l'assemblée municipale de la demande de subvention faite par l'Association « LES SOURIRES D'URFE » qui organise des animations et sorties pour les résidents de l'EHPAD du Pays d'Urfé.

Elle informe également que le 20 juin prochain aura lieu la fête des 10 ans de l'établissement.

Après en avoir débattu, compte tenu de l'année anniversaire, il est proposé d'accorder une subvention de 300.00 € à l'Association « Les sourires d'Urfé ».

Le conseil municipal, par 14 voix pour et une abstention (Clément MOISSONNIER) :

- **DECIDE d'octroyer une subvention de 300.00 € à l'association « LES SOURIRES D'URFE ».**
-

Par ailleurs Emmanuelle BARLERIN fait part de la demande de l'Association des bibliothèques du Pays d'Urfé afin que la commune participe au pot (prêt de verres, participation aux frais de bouche) organisé à l'occasion de l'exposition qui sera fait à la bibliothèque de Saint Just en Chevalet sur le thème « les animaux et nous » du 14 juin au 12 juillet 2025 avec la participation des écoles, de l'EHPAD, du centre de loisirs et des habitants. La collectivité prendra en charge cette dépense.

Madame le maire fait part des remerciements de l'Association pour la Renaissance d'Urfé suite à la subvention que la municipalité leur a accordé.

QUESTIONS DIVERSES

Gendarmerie :

Le sujet de vidéo protection préconisée par la gendarmerie sera présenté le 27 mai 2025 à 9 h à la salle des fêtes de ST GERMAIN LAVAL. Il s'agit d'inciter les communes à mettre en place une vidéo protection aux entrées de village appelés points de passages obligatoires. La commune de St Just en Chevalet serait concernée par notamment, l'arrivée de St Priest la Prugne, l'arrivée de Champoly

Plan local d'urbanisme :

Emmanuelle BARLERIN informe que dans le cadre du projet de territoire dont le plan local d'urbanisme intercommunal, la communauté de communes du Pays d'Urfé organise deux ateliers de concertation auxquels les élus sont invités

- le mardi 10 juin 2025 à 19 h salle de la CCPU : élaboration du diagnostic partagé de territoire
- le lundi 30 juin 2025 à 19h salle de la CCPU : définition des enjeux communs pour 2040

Ce sont deux sujets importants, il est donc indispensable de participer à ces ateliers.

Projet éolien ARCONSAT

Antoine CHAMOURET et Colette MELON ont assisté à la réunion relative au projet de parc éolien sur le territoire de la commune d'Arconsat. Etaient convoquées à cette réunion les communes étant impactées visuellement par l'implantation de 4 éoliennes qualifiées de petites (165 mètres).

Une enquête publique sera organisée dans les prochains mois.

Projet autoconsommation collective d'énergie/ PAET :

Emmanuelle BARLERIN indique que Michel MEUNIER et Margot MOSRIN animatrice PCAET à la communauté de communes du Pays d'Urfé seront présents au prochain conseil de juin 2025

ADMR :

L'Assemblée générale ordinaire de l'Aide à domicile en Milieu Rural se déroulera le jeudi 03 juillet à 14 heures à St Priest la Prugne

Semaine fédérale 2024 :

Emmanuelle BARLERIN annonce que la commune a reçu le deuxième prix pour l'organisation de la cyclotouriste dans le cadre de la semaine fédérale le 24 juillet dernier. Un pot est organisé le 28 mai à la mairie la remise de prix.

Vélo Club du Roannais :

Emmanuelle BARLERIN annonce que le championnat départemental du FSGT organisé par le VCR aura lieu le 1^{er} juin 2025. La remise des dossards se fera à 9 heures et il y aura un départ à 13 h 30 et un à 15 h 30. La municipalité offrira 3 coupes. La remise des prix aura lieu à 17 heures 30.

Parcours de santé :

Emmanuelle BARLERIN présente les modules et informations qui seront mis en place tout au long du parcours de santé. Tout devrait être installé début d'été.

Ateliers Nature pour les seniors

La Communauté de Communes du Pays d'Urfé (CCPU) en partenariat avec Madeleine Environnement organise des ateliers (balades, activités, ateliers) à l'attention des gens de plus de 60 ans domiciliés sur le territoire de la CCPU à partir du 11 juin 2025. Les inscriptions peuvent se faire auprès de la mairie, de la CCPU ou de madeleine-environnement.fr

Fête de la musique :

Emmanuelle BARLERIN annonce les animations prévues pour la fête de la musique :

- Musicadanse : le 20 juin 2025 à 19 h 30 sur le parking de la salle ERA, sous chapiteau bandas, bal, planches apéritives - entrées au chapeau
- Sténopé Aquatique : le 21 juin 2025 salle rue de Thiers - projection du film « Fanfare » suivie d'une animation musicale proposée par les « diatoniques » avec buvette
- Animation privée : le 21 juin 2025 – Avenue du 8 Mai – un particulier ouvre son jardin pour un moment musical

Madame le maire fait part d'une invitation pour l'inauguration du terrain de foot de Cremeaux le samedi 19 juillet 2025 à 18 h 30.

Dominique VIETTI indique que le 10 juin à 17 h 30 à la salle ERA aura lieu une intervention de deux heures pour la sensibilisation des cyberviolences et violences sexuelles à l'attention des parents, enseignants, jeunes élèves collèges ou lycée. Cette conférence à l'initiative de la MSA sera assurée par Madame LHENRY.

Emmanuelle BARLERIN dresse un point sur les démarches entreprises, conjointement avec la Communauté de Communes du Pays d'Urfé par la Société Interprofessionnelle de Soins Ambulatoires (SISA) quant à la recherche de médecins :

- Conférence de presse
- Annonce sur plateforme de recrutement
- Interview diffusée sur « Ici St Etienne Loire »
- Réalisation d'une vidéo mettant en scène les professionnels de santé diffusée sur « Ici St Etienne Loire ». Cette vidéo répond au format de communication plébiscité actuellement. Sous forme de situation cocasse et décalée elle fait ressortir la qualité de vie que peuvent trouver les médecins et autres professionnels de santé sur notre territoire. Depuis sa parution, ce jour à 14 heures, on compte déjà 11 000 vues.

Séance levée à 22 H 50

Le secrétaire de séance

Clément MOISSONNIER

Le maire

Emmanuelle BARLERIN